



Balcons
DU
Cauphiné
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Délibération

N° 69 - 2023

Acquisition d'un Véhicule de Service Viabilité (VSV) via la plateforme de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

Nombre de conseillers

en exercice : 73

Présents : 56

Pouvoirs : 11

Votants pour : 66

Votants contre : 1

[D. Thollon]

Abstentions : -

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 19 mai 2023

Présents : Richard Arnaud, Bernard Attavay, Daniel Barret, Thierry Bekhit, Maurice Belantan, Martine Bert, Aurélien Blanc, Christine Danger (supp), Olivier Bonnard, Jean-Yves Brenier, Bernard Castilla, Rémi Chatelat, Nora Chebbi, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emerald, Anne-Isabelle Erbs, Luc Fabrizio, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Géhin, Nicole Genin, Corinne Georges, Grégory Gibbons, Eric Gilbert, Bernard Jarlaud, Jérôme Grausi, Sophie Guillaud-Pivot, Laurent Guillet, Azucena Hernandez, Estelle Keller, Annick Merle, Eric Morel, Léon-Paul Morgue, Nathalie Péju, Marie-Lise Perrin, Didier Pilon, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Joseph Quiles, Camille Regnier, Phillipe Reynaud, Yvon Roller, Simone Salas, Marie Sandrin, Jean Louis Sbaffe, Francis Surnon, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Frédéric Vial, Christian Giroudn, Stéphanie Tavernese-Roche

Pouvoirs :

Myriam Boiteux donne pouvoir à Youri Garcia
Alexandre Bolleau donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Christelle Chieze donne pouvoir à Frédéric Géhin
Sylvain Granger donne pouvoir à Jean-Yves Brenier
Frédérique Luzet donne pouvoir à Nora Chebbi
Alain Moyne Bressand donne pouvoir à Azucena Hernandez
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Jean-Yves Roux donne pouvoir à Nicole Genin
Francis Spitzner donne pouvoir à Frédéric Vial

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-1 à 4 selon lesquels un acheteur qui recourt à une centrale d'achats pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié ;

Considérant le sourcing préalable effectué pour la réalisation de cet achat ;

Considérant que l'offre proposée par le biais de l'UGAP correspond le mieux à la description des besoins au vu de l'utilisation attendue pour cet équipement ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

AUTORISE ladite commande auprès de la plateforme UGAP pour un montant total de 233 031,70 € HT soit 279 638,04 € TTC.

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 21.

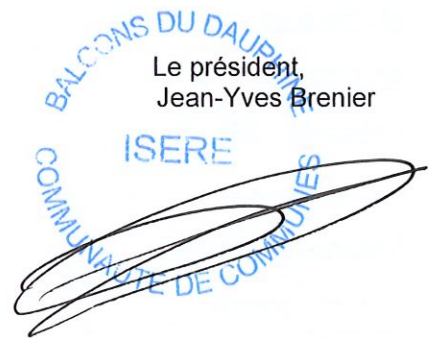
AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance,



Le président,
Jean-Yves Brenier





● ● ● ●
Délibération

N° 70 - 2023

Création d'un emploi non permanent en contrat de projet à la direction de la mobilité

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents : 57

Pouvoirs : 10

Votants pour : 65

Votants contre : 2
[D.Thollon – L.Guillet]

Abstentions : -

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 19 mai 2023

Présents : Richard Arnaud, Bernard Attavay, Daniel Barret, Thierry Bekhit, Maurice Belantan, Martine Bert, Aurélien Blanc, Christine Danger (supp), Olivier Bonnard, Jean-Yves Brenier, Bernard Castilla, Rémi Chatelat, Nora Chebbi, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Luc Fabrizio, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Géhin, Nicole Genin, Corinne Georges, Grégory Gibbons, Eric Gilbert, Bernard Jarlaud, Jérôme Grausi, Sophie Guillaud-Pivot, Laurent Guillet, Azucena Hernandez, Estelle Keller, Annick Merle, Eric Morel, Léon-Paul Morgue, Nathalie Péju, Marie-Lise Perrin, Didier Pilon, Gilbert Pomet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Joseph Quiles, Camille Regnier, Philippe Reynaud, Yvon Roller, Simone Salas, Marie Sandrin, Jean Louis Sbaffe, Francis Surnon, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Frédéric Vial, Christian Giroud, Stéphanie Tavernese-Roche, Frédérique Luzet

Pouvoirs :

Myriam Boiteux donne pouvoir à Youri Garcia
Alexandre Bolleau donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pomet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Christelle Chieze donne pouvoir à Frédéric Géhin
Sylvain Granger donne pouvoir à Jean-Yves Brenier
Alain Moyne Bressand donne pouvoir à Azucena Hernandez
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Jean-Yves Roux donne pouvoir à Nicole Genin
Francis Spitzner donne pouvoir à Frédéric Vial

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 précisant que, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu l'avis du comité social territorial du 24 avril 2023 ;

Considérant la délibération n°19-2023 du 23 mars 2023 relative au tableau des effectifs budgétaires au 23 mars 2023 ;

Monsieur le président informe l'assemblée que le contrat de projet est une possibilité de recrutement sur emploi non permanent qui a pour but de mener à bien un projet particulier ; la durée du contrat correspondant à l'échéance du projet ;

Monsieur le président informe également l'assemblée qu'une opération a été identifiée comme répondant à ce type de contrat et permet le recrutement d'un(e) chef(fe) de projet mobilités douces et partagées, en catégorie A, à temps complet ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

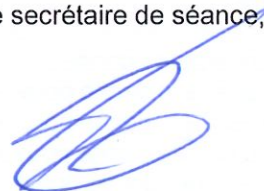
PROCEDE à la création d'un poste non permanent à temps complet, en catégorie A, à pourvoir par un agent en contrat de projet pour une durée de 24 mois, afin de mener à bien les projets liés à la mobilité.

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 012.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance,



Le président,
Jean-Yves Brenier



BALCONS DU DAUPHINÉ
ISÈRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Création d'un emploi permanent à la direction de l'eau et de l'assainissement

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents : 56

Pouvoirs : 10

Votants pour : 64

Votants contre : 1
[L.Guillet]

Abstentions : 1
[O.Bonnard]

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 19 mai 2023

Présents : Richard Arnaud, Bernard Attavay, Daniel Barret, Thierry Bekhit, Maurice Belantan, Martine Bert, Aurélien Blanc, Christine Danger (supp), Olivier Bonnard, Jean-Yves Brenier, Bernard Castilla, Rémi Chatelat, Nora Chebbi, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Luc Fabrizio, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Géhin, Nicole Genin, Corinne Georges, Grégory Gibbons, Eric Gilbert, Bernard Jarlaud, Jérôme Grausi, Sophie Guillaud-Pivot, Laurent Guillet, Azucena Hernandez, Estelle Keller, Annick Merle, Eric Morel, Léon-Paul Morgue, Nathalie Péju, Marie-Lise Perrin, Didier Pilon, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Joseph Quiles, Camille Regnier, Phillipe Reynaud, Yvon Roller, Simone Salas, Marie Sandrin, Jean Louis Sbaffe, Francis Surnon, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Frédéric Vial, Stéphanie Tavernese-Roche, Frédérique Luzet

Pouvoirs :

Myriam Boiteux donne pouvoir à Youri Garcia
Alexandre Bolleau donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Christelle Chieze donne pouvoir à Frédéric Géhin
Sylvain Granger donne pouvoir à Jean-Yves Brenier
Alain Moyne Bressand donne pouvoir à Azucena Hernandez
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Jean-Yves Roux donne pouvoir à Nicole Genin
Francis Spitzner donne pouvoir à Frédéric Vial

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 précisant que, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique ;

Vu l'avis du comité social territorial du 24 avril 2023 ;

Considérant la délibération n°19-2023 du 23 mars 2023 relative au tableau des effectifs budgétaires au 23 mars 2023 ;

Monsieur le président informe l'assemblée d'un ajustement organisationnel du service ingénierie et programmation de la direction de l'eau et de l'assainissement afin d'améliorer le taux de réalisation des objectifs fixés à savoir :

- atteindre 80% de rendement d'eau potable et renouveler 7 kilomètres de réseau chaque année,
- favoriser la préservation de la ressource en eau et renforcer les interconnexions,
- mettre aux normes les systèmes d'assainissement ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

PROCEDE à la création d'un poste permanent de chargé(e) d'opérations à la direction de l'eau et de l'assainissement, à temps complet, en catégorie B.

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 012.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance,

BALCONS DU DAUPHINE
15000
Le président,
Jean-Yves Brenier
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





Délibération

N° 72 - 2023

Création d'un emploi permanent à la direction des finances, de la commande publique et des affaires juridiques

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents : 56

Pouvoirs : 10

Votants pour : 64

Votants contre : 1
[L.Guillet]

Abstentions : 1
[O.Bonnard]

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 19 mai 2023

Présents : Richard Arnaud, Bernard Attavay, Daniel Barret, Thierry Bekhit, Maurice Belantan, Martine Bert, Aurélien Blanc, Christine Danger (supp), Olivier Bonnard, Jean-Yves Brenier, Bernard Castilla, Rémi Chatelat, Nora Chebbi, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Luc Fabrizio, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Géhin, Nicole Genin, Corinne Georges, Grégory Gibbons, Eric Gilbert, Bernard Jarlaud, Jérôme Grausi, Sophie Guillaud-Pivot, Laurent Guillet, Azucena Hernandez, Estelle Keller, Annick Merle, Eric Morel, Léon-Paul Morgue, Nathalie Péju, Marie-Lise Perrin, Didier Pilon, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Joseph Quiles, Camille Regnier, Phillipe Reynaud, Yvon Roller, Simone Salas, Marie Sandrin, Jean Louis Sbaffe, Francis Surnon, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Frédéric Vial, Stéphanie Tavernese-Roche, Frédérique Luzet

Pouvoirs :

Myriam Boiteux donne pouvoir à Youri Garcia
Alexandre Bolleau donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Christelle Chieze donne pouvoir à Frédéric Géhin
Sylvain Granger donne pouvoir à Jean-Yves Brenier
Alain Moyne Bressand donne pouvoir à Azucena Hernandez
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Jean-Yves Roux donne pouvoir à Nicole Genin
Francis Spitzner donne pouvoir à Frédéric Vial

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 précisant que, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique ;

Vu l'avis du comité social territorial du 24 avril 2023 ;

Considérant la délibération n°19-2023 du 23 mars 2023 relative au tableau des effectifs budgétaires au 23 mars 2023 ;

Monsieur le président informe l'assemblée d'un besoin de renforcer le service de la commande publique au sein de la direction des finances, de la commande publique et des affaires juridiques afin d'assurer la gestion administrative inhérente à ce secteur d'activité ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

PROCEDE à la création d'un poste permanent de gestionnaire de la commande publique au sein de la direction des finances, de la commande publique et des affaires juridiques, à temps complet, en catégorie C de la filière administrative.

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 012.

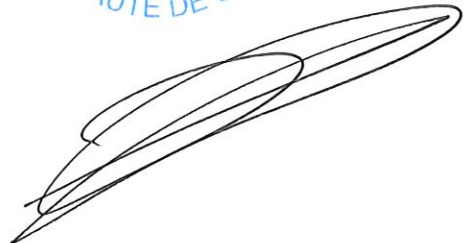
AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance,



Le président,
Jean-Yves Brenier





Délibération

N° 73 - 2023

Création d'un emploi permanent de chef(fe) de service
développement touristique

Nombre de conseillers
en exercice : 73

Présents : 56

Pouvoirs : 10

Votants pour : 64

Votants contre : 1
[L.Guillet]

Abstentions : 1
[O.Bonnard]

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 19 mai 2023

Présents : Richard Arnaud, Bernard Attavay, Daniel Barret, Thierry Bekhit, Maurice Belantan, Martine Bert, Aurélien Blanc, Christine Danger (supp), Olivier Bonnard, Jean-Yves Brenier, Bernard Castilla, Rémi Chatelat, Nora Chebbi, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Luc Fabrizio, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Géhin, Nicole Genin, Corinne Georges, Grégory Gibbons, Eric Gilbert, Bernard Jarlaud, Jérôme Grausi, Sophie Guillaud-Pivot, Laurent Guillet, Azucena Hernandez, Estelle Keller, Annick Merle, Eric Morel, Léon-Paul Morgue, Nathalie Péju, Marie-Lise Perrin, Didier Pilon, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Joseph Quiles, Camille Regnier, Phillipe Reynaud, Yvon Roller, Simone Salas, Marie Sandrin, Jean Louis Sbaffe, Francis Surnon, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Frédéric Vial, Stéphanie Tavernese-Roche, Frédérique Luzet

Pouvoirs :

Myriam Boiteux donne pouvoir à Youri Garcia
Alexandre Bolleau donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Christelle Chieze donne pouvoir à Frédéric Géhin
Sylvain Granger donne pouvoir à Jean-Yves Brenier
Alain Moyne Bressand donne pouvoir à Azucena Hernandez
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Jean-Yves Roux donne pouvoir à Nicole Genin
Francis Spitzner donne pouvoir à Frédéric Vial

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 précisant que, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique ;

Vu l'avis du comité social territorial du 24 avril 2023 ;

Considérant la délibération n°19-2023 du 23 mars 2023 relative au tableau des effectifs budgétaires au 23 mars 2023 ;

Monsieur le président informe l'assemblée de l'émergence d'une fonction de chef(fe) de service développement touristique et directeur de l'office de tourisme à la direction développement et cohérence territoriale.

Ainsi, il propose la création d'un poste à temps complet de catégorie A afin de mettre en œuvre la politique touristique de la communauté de communes.

**après délibération,
le conseil communautaire :**

PROCEDE à la création d'un poste permanent de chef(fe) de service développement touristique et directeur de l'office de tourisme, à temps complet, en catégorie A.

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 012.

DIT que l'agent est mis à disposition de l'EPIC à hauteur de 70% de son temps.

DIT qu'une refacturation annuelle sera effectuée au prorata du temps de présence de l'agent.


AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance,



BALCONS DU DAUPHINE
ISERE
Le président
Jean-Yves Brenier
COMMUNAUTE DE COMMUNES





Délibération

N° 74 - 2023

Transformation du poste d'assistant du service développement économique – catégorie C en poste de chef(fe) de projet – catégorie A

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents : 56

Pouvoirs : 10

Votants pour : 64

Votants contre : 2 [L.Guillet – O.Bonnard]

Abstentions : -

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 19 mai 2023

Présents : Richard Arnaud, Bernard Attavay, Daniel Barret, Thierry Bekhit, Maurice Belantan, Martine Bert, Aurélien Blanc, Christine Danger (supp), Olivier Bonnard, Jean-Yves Brenier, Bernard Castilla, Rémi Chatelat, Nora Chebbi, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Luc Fabrizio, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Géhin, Nicole Genin, Corinne Georges, Grégory Gibbons, Eric Gilbert, Bernard Jarlaud, Jérôme Grausi, Sophie Guillaud-Pivot, Laurent Guillet, Azucena Hernandez, Estelle Keller, Annick Merle, Eric Morel, Léon-Paul Morgue, Nathalie Péju, Marie-Lise Perrin, Didier Pilon, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Joseph Quiles, Camille Regnier, Phillipe Reynaud, Yvon Roller, Simone Salas, Marie Sandrin, Jean Louis Sbaffe, Francis Surnon, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Frédéric Vial, Stéphanie Tavernese-Roche, Frédérique Luzet

Pouvoirs :

Myriam Boiteux donne pouvoir à Youri Garcia
Alexandre Bolleau donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Christelle Chieze donne pouvoir à Frédéric Géhin
Sylvain Granger donne pouvoir à Jean-Yves Brenier
Alain Moyne Bressand donne pouvoir à Azucena Hernandez
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Jean-Yves Roux donne pouvoir à Nicole Genin
Francis Spitzner donne pouvoir à Frédéric Vial

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 précisant que, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique ;

Vu la délibération n°86-2022 du 23 juin 2022 adoptant les orientations de la politique développement économique ;

Vu l'avis du comité social territorial du 24 avril 2023 ;

Considérant la délibération n°19-2023 du 23 mars 2023 relative au tableau des effectifs budgétaires au 23 mars 2023 ;

Monsieur le président informe l'assemblée d'un besoin de redéploiement des missions exercées au service développement économique afin d'être en mesure de décliner les orientations de la politique développement économique adoptée en 2022 et les actions qui en découlent en faveur du commerce et de l'artisanat de vitrine et des filières locales, en lien avec la dynamique de structuration territoriale autour des bassins de services, des centralités et des polarités de proximité (Opération de Revitalisation du Territoire ORT) et Petite Ville de Demain (PVD), il est proposé de transformer le poste d'assistant(e) du service économie (catégorie C) en poste de chef(fe) de projet filières locales et économie de proximité (catégorie A).

**après délibération,
le conseil communautaire :**


PROCÈDE à la transformation d'un poste permanent d'assistant(e) de la direction économie tourisme, à temps complet, en catégorie C en poste de chef(fe) de projet filières locales et économie de proximité à temps complet, en catégorie A.

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 012.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance,



Le président,
Jean-Yves Brenier





Délibération

N° 75- 2023

Désignation du référent déontologue élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38)

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents : 56

Pouvoirs : 10

Votants pour : 66

Votants contre : -

Abstentions : -

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 19 mai 2023

Présents : Richard Arnaud, Bernard Attavay, Daniel Barret, Thierry Bekhit, Maurice Belantan, Martine Bert, Aurélien Blanc, Christine Danger (supp), Olivier Bonnard, Jean-Yves Brenier, Bernard Castilla, Rémi Chatelat, Nora Chebbi, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Luc Fabrizio, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Géhin, Nicole Genin, Corinne Georges, Grégory Gibbons, Eric Gilbert, Bernard Jarlaud, Jérôme Grausi, Sophie Guillaud-Pivot, Laurent Guillet, Azucena Hernandez, Estelle Keller, Annick Merle, Eric Morel, Léon-Paul Morgue, Nathalie Péju, Marie-Lise Perrin, Didier Pilon, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Joseph Quiles, Camille Regnier, Phillipe Reynaud, Yvon Roller, Simone Salas, Marie Sandrin, Jean Louis Sbaffe, Francis Surnon, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Frédéric Vial, Stéphanie Tavernese-Roche, Frédérique Luzet

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

Pouvoirs :

Myriam Boiteux donne pouvoir à Youri Garcia
Alexandre Bolleau donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Christelle Chieze donne pouvoir à Frédéric Géhin
Sylvain Granger donne pouvoir à Jean-Yves Brenier
Alain Moyne Bressand donne pouvoir à Azucena Hernandez
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Jean-Yves Roux donne pouvoir à Nicole Genin
Francis Spitzner donne pouvoir à Frédéric Vial

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 relatifs aux compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-1-1 ;

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret susvisé,

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le CDG38, dans le cadre du démarrage de la mission, propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé et financé par leur cotisation additionnelle, facilitant ainsi l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires qui pèsent sur chaque assemblée délibérante à compter du 1er Juin 2023 ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG38 ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

APPROUVE le projet de convention proposé par le CDG38, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu », dans le cadre législatif et réglementaire ci-dessus rappelé.

DIT que le financement de cette mission sera assuré par la cotisation additionnelle au CDG38, lequel rémunérera le référent déontologue à hauteur du montant de quatre-vingts euros par consultation (plafond fixé par l'arrêté susvisé, et qui évoluera avec celui-ci).

PRÉCISE que la saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant. Étant rappelé que le nombre de membres de l'assemblée délibérante est de 73.

PRÉCISE que cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :

- Par courrier postal adressé au Référent déontologue élu, 9 Allée Alban Vistel, 69110 SAINTE FOY LES LYON, avec la mention « CONFIDENTIEL »,

- Par un formulaire de saisine en ligne (auquel seul le « référent déontologue élu » a accès) dont le lien d'accès internet sera prochainement activé et communiqué.

PRÉCISE que les réponses seront formulées par écrit à l'élu ayant formulé la demande, et que le « référent déontologue élu » pourra

être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande.

PRÉCISE que cette désignation pourra être complétée dans les prochains mois, sur proposition du CDG38, si les besoins qui apparaissent avec la montée en puissance du dispositif le justifient.

PRÉCISE que ce conventionnement et cette désignation prennent effet le 1er juin 2023, et qu'ils pourront être remis en cause à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG38 avec un préavis de trois mois.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance,



BALCONS DU DAUPHINE
ISERE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le président,
Jean-Yves Brenier

